17/09/2023

L'église de Trézelles et son ancien cimetière

Bref historique présenté à la journée du patrimoine le 17 septembre 2023 par Agnès Genête.

Agnès Genête

L'église de Trézelles à partir de la Révolution

Sources :

- ***Fiefs du Bourbonnais*** publié en 1896, pour ce qui concerne Hippolyte Gemois
- ***Trézelles autrefois***, ouvrage petit format publié en 2006 par Wil Oteman pour ses reproductions de cartes postales anciennes et de comptes rendus de conseils municipaux aux 19e et 20e siècle.

1793 : Suspension du culte catholique à Trézelles dont le curé non jureur, M. Devaux, est déporté ; l'église est vendue au profit de la Nation ; Hippolyte Gemois, enrichi par le commerce du bois de Jaligny, l'achète pour 1800 livres. Le cimetière, lui, ne sera pas vendu.

1794 : Hippolyte Gemois achète le château et les terres de Villard, mis en vente suite à l'émigration de leur propriétaire noble, M. Chargère de Roudon.

1802 : Le Concordat passé entre Napoléon 1er et le Pape Pie VII permet au culte de reprendre dans les églises ; pour compenser la vente des biens du clergé, prêtres et évêques sont payés par l'Etat.

1824 : Hippolyte Gemois consent à vendre l'église à la Commune mais « il se réserve une chapelle », celle du transept sud (chapelle St Barthélémy), qui depuis 1860 s'orne d'un vitrail offert par le descendant de M. Gemois, Antoine Thonier, héritier de cette chapelle comme du château de Villard. Le vitrail porte en bas les initiales superposées « AT » du donateur-propriétaire et représente son saint patron, St Antoine ermite.

1833 : Le plan cadastral montre l'église entourée par le cimetière sur tout le flanc gauche, soit le côté nord. L'église ne présente aucune dépendance ou excroissance. La sacristie pouvait se situer dans le fond de l'abside, séparée du chœur par une cloison.

1869 : Le « Conseil de Fabrique » présidé comme il se doit par le Curé et le Maire (François de Finance, fermier au château de Villard) accorde à Antoine Thonier l'autorisation de se construire une chapelle privée sur le côté sud de l'abside ; elle donnera sur le chœur par une porte d'où il pouvait suivre les offices, et ouvrira directement sur l'extérieur par une autre porte dont il a la clé. C'est l'actuelle sacristie ; la porte sur l'extérieur est aujourd'hui une fenêtre. En même temps est édifiée de façon symétrique, de l'autre côté de l'abside, une dépendance plus petite pour servir de sacristie ; on voit actuellement sa porte donnant à gauche sur le chœur, aujourd'hui aveugle, en trompe l'œil.

1905-1907 : Séparation de l'Eglise et de l'Etat ; fin du Conseil de Fabrique ; l'église et ses biens mobiliers deviennent propriété de la Commune, à charge pour elle d'entretenir le gros œuvre avec obligation de les affecter au culte.

Cette séparation commence mal : par l'inventaire des biens mobiliers présents dans l'église ; craignant une usurpation par l'Etat, la famille de la Boutresse reprend discrètement une peinture du 18ème siècle inspirée de Van Dyck qui avait été donnée pour

orner l'église, « La déposition de la Croix » ; elle retrouvera sa place à l'église en 1930 et sera classée en 1962.

La Commune fait démolir la petite dépendance « sacristie » qui gênait la circulation de la route menant à la gare. La sacristie est transférée dans l'ex-chapelle privée de la famille Thonier ; elle y est encore de nos jours.

La Commune récupère le presbytère construit en 1860, beau bâtiment aux murs arrondis à côté de la Mairie, et l'affecte à l'école des garçons. Le Curé doit se loger à ses frais ; la famille de la Boutresse met à sa disposition, pour servir de presbytère, une maison lui appartenant, l'ancienne l'école privée de filles, route de Floret.

Le cimetière de l'église devient la place du village

Février 1867 : Dernière inhumation dans le vieux cimetière ; le nouveau cimetière à flanc de colline sur la route de Chavroches est donc entré en fonction cette année-là. Toute l'opération d'achat, de préparation et clôture du terrain a été menée par François de Finance, maire depuis 1859, et son Conseil.

1873 : Celui-ci décède un an avant la fin de son mandat de maire, au château de Villard, son domicile professionnel. En vue de sa retraite il s'était fait construire à Floret l'actuelle maison de la famille Duriat/Perrot ; et, tout en haut du nouveau cimetière, un grand caveau intitulé « Famille de Finance » où il repose aux côtés de ses parents décédés à Sorbiers au château de Terre Neuve.

1874-75 : Démolition du mur entourant le vieux cimetière ; après transfert des ossements et nivellement du terrain, cet emplacement au centre du bourg reste propriété de la Commune ; il devient la « Place de l'église ».

A partir de **1906** s'y tient un marché hebdomadaire, le vendredi matin ; on y installe un poids public
En **1925** est édifié un monument aux morts de la guerre 1914-18
En **1936** est installée une halle en bois, « le marché couvert ».
En **1965** c'est la fin du marché communal et la déposition du marché couvert.

Usages funéraires au temps du cimetière de l'église

Source : ***« De la maison mortuaire au cimetière : Cercueil du pauvre - Pierre d'attente - Porte de la mort »*** par Jacques Gélis et Jean-Jacques Immel : cet article en ligne est le fruit d'une recherche faite dans différentes provinces de France ; les usages décrits ne sont donc pas spécifiques au Bourbonnais.

Le Cercueil du pauvre : A la journée du Patrimoine, j'ai employé l'expression « cercueil collectif ». Les auteurs cités parlent de « cercueil communautaire » mais précisent qu'à l'époque, on disait « cercueil du pauvre » ou « cercueil de l'indigent ». La loi de 1804 exigeant que tous les défunts soient enterrés dans leur cercueil met fin à cet usage. Jusque-

là, les pauvres ne se payaient donc pas un cercueil ; mais l'Eglise jugeait plus décent de mettre le défunt dans un cercueil pour le transporter de sa maison, où le prêtre venait le chercher, - c'était « la levée du corps » - jusqu'à l'église ; et plus digne de chanter la messe de Requiem et de donner l'absoute devant un cercueil plutôt que devant un corps ficelé dans son linceul. Le « cercueil du pauvre » était donc récupéré par la paroisse à l'issue de l'inhumation, en attendant le décès d'un autre indigent.

La Pierre d'attente des morts : Je ne l'ai pas évoquée jusqu'ici puisqu'il n'y a pas d'objet-témoin de ce rite à Trézelles. Il y a par contre une belle « Table des morts » du 16e siècle à Châtelperron ; je remercie Michel Valette et Gilbert Tain de nous l'avoir présentée lors de la visite guidée de ce village en juillet 2022.

Quand le défunt habitait un domaine éloigné du bourg, et donc de l'église – cas le plus fréquent à Châtelperron – le Curé n'allait pas jusque-là et attendait que les porteurs, des proches du défunt, acheminent le corps et le déposent sur « la Table des morts ». Ailleurs, on disait « la Pierre d'attente des morts », située non loin de l'église. C'est là que le prêtre faisait la levée du corps en l'aspergeant d'eau bénite et de là, le conduisait en procession à l'intérieur de l'église.

La Porte des morts : A Saint Léon l'église de l'ancienne paroisse de Montpeyroux désigne encore par ce nom une porte étroite ouvrant au nord, témoin de l'ancien cimetière. Même là où elle existe encore, même là où elle n'a pas été murée après le déménagement du cimetière – et c'est bien le cas de Trézelles – on a souvent oublié le nom et la fonction de cette porte. Seul passage vers le cimetière, elle ne s'ouvrait que pour y laisser passer un corps. Le fossoyeur lui-même, on disait « l'enterreux », ne devait pas pénétrer dans l'église. Il attendait à cette porte côté cimetière qu'on lui passe le cercueil. « L'étroitesse de la porte ne permettait pas d'accompagner le cercueil latéralement. Le cercueil du pauvre avait ses poignées aux deux extrémités. Le corps du pauvre enveloppé dans son suaire était extrait du cercueil, pris par la tête et les pieds, et descendu dans la fosse » (citation des auteurs mentionnés plus haut).

Pour conclure

Ces usages montrent qu'avant l'installation du cimetière communal, donc avant le 19e siècle, les vivants n'allaient pas prier ou se recueillir au cimetière de l'église ; il n'y avait pas ou peu de stèles ; seule une grande croix était plantée au milieu du terrain qui avait l'aspect d'une friche herbeuse ou arborée pouvant attirer les animaux errants ; l'Eglise obligeait les paroisses à le clôturer de murs avec une porte bien fermée.

A partir de « l'Extrême Onction » donnée au mourant chez lui puis de la « Levée du corps », l'Eglise prenait en charge l'âme du défunt, sa mission étant de lui fournir « un passeport pour l'au-delà » par ses rites et ses prières ; le corps, lui, avait droit à un oubli décent et respectueux.